

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°115 du mois de juillet/août 2022. Toute l'équipe **EXPERTOX** vous souhaite une bonne lecture.
Here is our 115th newsletter of July/Augustus 2022. The entire EXPERTOX team wishes you a good reading.

Nouvel amendement au règlement cosmétique (CE) n° 1223/2009 – Libérateurs de formaldéhyde

Le règlement (UE) n° 2022/1181 de la Commission du 8 juillet 2022, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 11 juillet 2022, modifie le préambule de l'annexe V du règlement Cosmétiques 1223/2009.

À la lumière de l'avis scientifique du SCCS adopté le 7 mai 2021, il peut être conclu que le risque potentiel pour la santé humaine résultant de l'utilisation de certaines substances libérant du formaldéhyde dans les produits cosmétiques finis justifie un seuil inférieur concernant l'obligation d'étiqueter ces produits avec l'avertissement spécifique « contient du formaldéhyde » que celui actuellement applicable.

Ainsi, tel que proposé par le SCCS, cet amendement diminue le seuil actuel d'étiquetage du formaldéhyde de 0,05% (500 ppm) à 0,001% (10 ppm).

Un délai raisonnable est accordé pour s'adapter aux nouvelles exigences. Tous les produits finis contenant ces substances peuvent être mis sur le marché de l'Union jusqu'au 31 juillet 2024 et mis à disposition sur le marché de l'Union jusqu'au 31 juillet 2026.

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, soit le 31 juillet 2022.

[Source: UNITIS New Amendment to Cosmetics Regulation (EC) n° 1223/2009 – Formaldehyde releasers, 20 juillet 2022].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

New Amendment to Cosmetics Regulation (EC) n° 1223/2009 – Formaldehyde releasers

The Commission Regulation (EU) n° 2022/1181 of 8 July 2022, published in the Official Journal of the European Union of 11 July 2022, amends the preamble of Annex V to Cosmetics Regulation 1223/2009.

In light of the SCCS Scientific Advice adopted on 7 May 2021, it can be concluded that the potential risk to human health arising from the use of certain substances that release formaldehyde in finished cosmetic products justify a lower threshold regarding the requirement to label such products with the specific warning 'contains formaldehyde' than the one currently applicable.

So, as proposed by the SCCS, this amendment decreases the current threshold for labelling formaldehyde from 0,05% (500 ppm) to 0,001% (10 ppm).

A reasonable period of time is allowed to adapt to the new requirements. All finished products containing these substances may be placed on the Union market until 31 July 2024 and be made available on the Union market until 31 July 2026.

This Regulation shall enter into force on the 20th day following that of its publication in the Official Journal of the European Union, that is on 31 July 2022.

[Source: UNITIS New Amendment to Cosmetics Regulation (EC) n° 1223/2009 – Formaldehyde releasers, 20 juillet 2022].

L'ANSES révèle la présence de substances dangereuses dans les fournitures scolaires

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a annoncé, dans une expertise publiée en juillet dernier, la présence de substances chimiques dangereuses dans les fournitures scolaires. Les substances les plus retrouvées sont les phtalates, les composés organiques volatiles (COV) dont le formaldéhyde, le chloroforme, le toluène, des nitrosamines, le benzène, des métaux lourds, les perfluorés, les colorants, le bisphénol A, les isothiazolinones et autres conservateurs, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et substances parfumantes. Pour la sécurité des consommateurs notamment les enfants susceptibles de porter à la bouche ces produits, l'Anses appelle à revoir la réglementation et à renforcer la surveillance des produits. Actuellement, il n'existe aucune réglementation spécifique aux fournitures scolaires permettant d'encadrer leur composition, leur fabrication et leur utilisation en Europe. Certains produits comme la peinture, les feutres et les crayons de couleur entre dans le champ de la réglementation relative à la sécurité des jouets n°2009/48/CE interdisant pour leur fabrication, la présence de substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR). L'Anses propose d'appliquer ce règlement à l'ensemble des fournitures scolaires dans le but de supprimer les substances dangereuses de ces produits.

Interview du Dr Stephane PIRNAY à ce sujet sur la chaîne Youtube du Dr Boris HANSEL le 6 juillet 2022 sur le récent rapport de l'ANSES : les fournitures scolaires sont-elles dangereuses pour la santé ? Disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=uFxy3pLTNPY>

[ANSES, Mieux encadrer la présence de substances dangereuses dans les fournitures scolaires, 07/07/2022].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

ANSES reveals the presence of dangerous substances in school supplies

The French National Agency for Food, Environmental and Occupational Health Safety (ANSES) announced, in an expert report published last July, the presence of dangerous chemical substances in school supplies. The most common substances found are phthalates, volatile organic compounds (VOCs) including formaldehyde, chloroform, toluene, nitrosamines, benzene, heavy metals, perfluorinated, dyes, bisphenol A, isothiazolinones and other preservatives, polycyclic aromatic hydrocarbons, and perfume substances. For the safety of consumers, especially children who may put

these products in their mouths, the Anses calls for a review of the regulations and a strengthening of product monitoring. Currently, there is no specific regulation for school supplies to control their composition, manufacture and use in Europe. Some products such as paint, felt pens and crayons fall within the scope of the regulation on the safety of toys n°2009/48/EC prohibiting the presence of carcinogenic, mutagenic, or toxic substances for reproduction (CMR) in their manufacture. The Anses proposes to apply this regulation to all school supplies in order to eliminate substances hazardous of these products.

[ANSES, Mieux encadrer la présence de substances dangereuses dans les fournitures scolaires, 07/07/2022].

Réduction de l'exposition aux nitrites et aux nitrates dans l'alimentation

Les connaissances actuelles mettent en évidence l'existence d'une association entre le risque de cancer colorectal et l'exposition aux nitrites et/ou aux nitrates. Ainsi, l'ANSES recommande de réduire l'exposition de la population aux nitrites et aux nitrates en limitant l'exposition par voie orale via l'alimentation. Dans l'alimentation, les sources d'exposition sont multiples du fait de leur présence naturelle dans les sols, dans les additifs alimentaires et largement retrouvés dans les végétaux.

Pour cela, l'ANSES souhaite réduire l'utilisation d'additifs nitrités dans les charcuteries. Ces substances sont utilisées pour leurs propriétés antimicrobiennes. De ce fait, la diminution des additifs nitrités dans les charcuteries doit se faire de manière maîtrisée afin de ne pas impacter la qualité microbiologique des aliments.

Également, dans leur rapport, l'ANSES rappelle ses recommandations d'une alimentation équilibrée et diversifiée, avec au moins cinq portions de fruits et légumes par jour d'origines diversifiées, et limitée à 150 grammes de charcuteries par semaine, qui constituent un levier d'action efficace à titre individuel.

[Source : Évaluation des risques liés à la consommation de nitrates et nitrites, ANSES Avis révisé de l'Anses Rapport d'expertise collective 07/2022].

Reducing exposure to nitrites and nitrates in food

Current knowledge highlights the existence of an association between the risk of colorectal cancer and exposure to nitrites and/or nitrates. Thus, ANSES recommends reducing the population's exposure to nitrites and nitrates by limiting oral exposure via food. In food, the sources of exposure are multiple because of their natural presence in soils, in food additives and widely found in plants.

For this reason, ANSES wishes to reduce the use of nitrite additives in cold cuts. These substances are used for their antimicrobial properties. Therefore, the reduction of nitrite additives in cured meats must be done in a controlled manner so as not to impact the microbiological quality of food.

Also, in their report, ANSES reminds its recommendations of a balanced and diversified diet, with at least five servings of fruits and vegetables per day from various origins, and limited to 150 grams of deli meats per week, which constitute an effective lever of action for individuals.

[Source : Évaluation des risques liés à la consommation de nitrates et nitrites, ANSES Avis révisé de l'Anses Rapport d'expertise collective 07/2022].

Le plastique et ses additifs : un enjeu environnemental et sanitaire

Le plastique fait aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien. Son invention remonte à l'Égypte antique, mais c'est à partir du XX^{ème} siècle, avec la naissance des plastiques synthétiques, que l'industrie du plastique a pris une grande ampleur [1]. Selon un article paru au mois de mars, la production mondiale de plastique s'élève à 400 millions de tonnes par an, et pourrait doubler d'ici 2040. Cette production s'est d'ailleurs intensifiée ces dernières années, puisque la moitié de la production totale de plastique a eu lieu depuis 2004 [2]. Ce fort engouement des industriels pour ce matériau s'explique par des propriétés très attrayantes, et un faible coût de production.

Le plastique est cependant connu pour ses effets désastreux sur l'environnement. Seul 9% du plastique produit est recyclé, entraînant ainsi son accumulation dans l'environnement [2]. Plus récemment, des effets sanitaires ont été relevés, en lien avec les additifs entrant dans la composition des plastiques [3]. Parmi ces-derniers, le bisphénol A et les phtalates, connus pour leurs effets néfastes sur la santé humaine [4] [5], peuvent migrer depuis l'emballage vers les aliments ou les cosmétiques qui y sont contenus. Ces additifs ont notamment montré des effets sur le système endocrinien, menant à une interdiction de l'utilisation de bisphénol A dans la fabrication d'emballages alimentaires [5], ou à une limitation de l'utilisation de phtalates dans la production de jouets et d'autres articles de puériculture [6].

Le laboratoire EXPERTOX peut vous accompagner dans les dosages de phtalates et de bisphénols dans les plastiques mais également dans d'autres types de matrices telles que des cosmétiques ou produits alimentaires qui sont en contact avec un emballage.

Plastic and its additives: an environmental and health issue

Plastic is now an integral part of our daily lives. Its invention dates back to ancient Egypt, but it is since the 20th century, with the birth of synthetic plastics, that the plastic industry has taken on a major dimension [1]. According to an article published in March, the world production of plastic amounts to 400 million tons per year, and could double by 2040. This production has intensified in recent years, with half of the total plastic production occurring since 2004 [2]. This strong craze of the industrialists for this material is explained by very attractive properties, and a low production cost.

However, plastic is known for its disastrous effects on the environment. Only 9% of the plastic produced is recycled, leading to its accumulation in the environment [2]. More recently, health effects have been reported in connection with the additives used in plastics [3]. Among the latter, bisphenol A and phthalates, known for their

harmful effects on human health [4] [5], can migrate from the packaging to the food or cosmetics contained inside. In particular, these additives have been shown to have effects on the endocrine system, leading to a ban on the use of bisphenol A in the manufacture of food packaging [5], or to a limitation on the use of phthalates in the production of toys and other childcare articles [6].

EXPERTOX laboratory can assist you in the determination of phthalates and bisphenols in plastics but also in other types of matrices such as cosmetics or food products that are in contact with a packaging.

[Sources : [1] Chem.4.us – *Plastiques et bioplastiques : retour sur 200 ans d’histoire de recherche et de développement* (2021) ; [2] *Landmark treaty on plastic pollution must put scientific evidence front and centre*. Nature. 2022 Mar; 603(7900): 202. doi: 10.1038/d41586-022-00648-9 PMID: 35260854. ; [3] *Toxic additives in plastics : hidden hazards linked to common plastic products* - SCP/RAC – Regional Activity Centre for Sustainable Consumption and Production (2020) ; [4] Benjamin S, Masai E, Kamimura N, Takahashi K, Anderson RC, Faisal PA. *Phthalates impact human health: Epidemiological evidences and plausible mechanism of action*. J Hazard Mater. 2017 Oct 15;340:360-383. doi: 10.1016/j.jhazmat.2017.06.036. Epub 2017 Jun 19. PMID: 28800814. ; [5] Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail – *Bisphénol A* (2017) ; [6] Décret n° 2006-1361 du 9 novembre 2006 relatif à la limitation de l’emploi de certains phtalates dans les jouets et les articles de puériculture].

Nouveautés et Publications/ News and publications

- Interview sur la chaine Youtube du Dr Boris HANSEL le 6 juillet 2022 sur le récent rapport de l’ANSES : les fournitures scolaires sont-elles dangereuses pour la santé ? Disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=uFxy3pLTNPY>
- A-t-on favorisé l’environnement au détriment de notre santé ? Focus sur les pailles eco-friendly. Lona GUILLEMIN, Léa SABBAAH et Dr Stephane PIRNAY – Chimie&Compagnies N°13 juin 2022 p.16.
- Le chanvre : Actualités Réglementaires et Bienfaits Cutanés. Cindy RUDOLF-D’ALEXIS, Romane MABILOTTE, Mathilde AGRON, Lona GUILLEMIN, Stephane PIRNAY